

l'Archevesché de ladicte ville et de l'abaye royale d'Enay, François Chappuy, bourgeois, Mathieu Chappuis, conseiller du Roy en la seneschaussée et siege presidial dudit Lyon, et Hugues Blauf, seigneur de la maison forte de Vourles, et de la coste sur Breyneais, conaigneur dudit Vourles, Eschevins susdict, le dixneufviesme jour de decembre M D. I^e cinquante un.

« GROLIER P. CROPPET, CHAPPUYS, CHAPPUYS, BLAUF.

« Par lesditz sieurs : DE MOULCEAU. »

« Le dernier nommé, Robert Pigout, de gre confesse avoir receu comptant du susdict sieur Perrin, receveur de ladicte ville, la somme de cinquante livres a luy ordonnee par le mandement de lautre part; de laquelle somme de cinquante livres ledict confessant se contente et quicte avec pacte, promettant et obligeant et renonçant. Fait et passe audict Lyon, le vingt-troisiesme jour de decembre M D. I^e cinquante-un, avant midi. Presents: honnete Claude Boutavant, maistre fondeur, et Jacques Parie, cleric audict Lyon, tesmoins qui ont signe avec ledict confessant.

« ROBERT PIGOUT, CLAUDE BOTAVANT, PARIE, JASSERANT, *Notaire Royal.* » (Archives de la ville, pièces justificatives de la comptabilité du receveur.)

L'exemplaire offert au Consulat par Robert Pigout était fixé sur un tableau à huit compartiments. Dans la première case supérieure de gauche, était le titre, et dans celle de droite, les armoiries des membres qui composaient le Consulat en 1751, avec la dédicace de l'éditeur.

Cette curiosité a disparu des archives de la ville, mais